



DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Au coeur du Bassin Potassique*

**Dossier n° DP 068 376 23 J 0260**

Date de dépôt : 07/12/2023

Date d'affichage de la demande en mairie :  
07/12/2023

Demandeur : Madame Béatrice PELLETIER  
Pour : Division en vue de construire

Adresse du terrain : 20 rue du Millepertuis  
Cadastré : 06 0114

Affaire suivie par : Monsieur Robin STERLE - Instructeur du Droit des Sols

## **DECISION DE NON-OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE TACITE** délivrée par le Maire au nom de la Commune

Madame,

Par la présente, je vous informe que vous avez obtenu une autorisation tacite pour votre demande de déclaration préalable déposée auprès de notre service d'urbanisme le 07/12/2023.

En vertu de l'article R.424-1 du Code de l'urbanisme, le silence gardé par l'administration pendant un délai de 1 mois à compter de la réception d'une demande de déclaration préalable vaut décision d'acceptation. Le délai de 1 mois est expiré depuis le 07/01/2024. Ainsi, conformément à la législation en vigueur, nous vous délivrons ce certificat d'autorisation tacite.

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le dossier de déclaration préalable avec l'ensemble des pièces jointes.

Vu l'avis, relatif à l'assainissement, du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, en date du 12/01/2024,

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Fait à WITTENHEIM, le 23 JAN. 2024

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs,  
à l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

